

Etat des lieux sur les zones humides à l'échelle de la région Bretagne

Partie 5- Pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale sur les zones humides



Janvier 2012

Sommaire

| | |
|--|---|
| Partie 5- Pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale sur les zones humides... 4 | |
| <i>Note pour la prise en compte des inventaires de zones humides dans la TVB régionale</i> | 6 |

Partie 5- Pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale sur les zones humides

L'état des lieux a permis de réaliser un bilan sur l'organisation du réseau des acteurs, sur l'état d'avancement des connaissances et sur les outils existants. Au travers des différents entretiens et de l'analyse des documents de planification de portée régionale, une analyse stratégique a pu être réalisée.

Afin de répondre aux enjeux et besoins identifiés, il semblerait pertinent de mettre en place une stratégie régionale sur les zones humides. A suivre, des pistes de réflexion concernant une organisation régionale sont proposées, ainsi que les objectifs pouvant être poursuivis et déclinés en actions à mener.

Il s'agit de propositions, élaborées à partir des besoins mis en évidence dans cette étude.

L'enjeu premier à l'échelle de la région Bretagne est de **mettre en œuvre une stratégie régionale sur les zones humides, bien identifiée et s'appuyant sur la prise en compte des zones humides dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique.**

La création d'une « **cellule de référence** » au niveau régional semble indispensable pour coordonner et piloter cette mise en œuvre.

Rôle :

Coordonner, fédérer, accompagner, diffuser, sensibiliser à l'échelle régionale

La mise en œuvre d'une stratégie régionale sur les zones humides peut se décliner en différents objectifs, eux-mêmes déclinés en actions concrètes :

Objectif 1 : Faire de l'échelle régionale, un niveau fédérateur : favoriser les échanges sur les zones humides

- Mise en place d'un groupe de travail régional animé par la « cellule de référence » et venant en appui des actions de celle-ci

Mettre en place un groupe de travail régional

Organisation et animation : « cellule de référence régionale »

Composition : référents départementaux (ASTER, DDTM) + référents scientifiques + Chambre régionale d'agriculture de Bretagne + associations de protection de l'environnement + représentants des SAGE et bassins versants...

Rôle : rassembler l'ensemble des parties prenantes pour la prise en compte des zones humides dans le SRCE, partager les actions de chacun, mutualiser les questions et les connaissances, etc.

- Mise en place et diffusion d'un annuaire des acteurs et des réseaux sur les zones humides

Compléter et faire valider l'annuaire des acteurs et des réseaux établi lors de l'état des lieux 2011 (Validation par les différentes structures référencées)

- Organisation de rencontres et d'échanges régionaux

Objectif 2 : Faire de l'échelle régionale, un niveau de soutien et d'accompagnement des acteurs zones humides sur les territoires : accompagner notamment les référents départementaux

- Interlocuteur régional répondant aux sollicitations des territoires et mutualisant les questions nécessitant un aiguillage régional

Identifier un interlocuteur régional au sein de la cellule de référence

- Organisation de formations répondant aux questions et besoins des territoires

Centraliser les interrogations
Identifier les besoins en termes de formation

- Promotion des outils à mettre en œuvre sur les territoires pour la préservation et la gestion des zones humides

Rôle permanent de la cellule régionale

Objectif 3 : Faire de l'échelle régionale, un niveau de référence : établir des références régionales partagées sur les zones humides

- Mise en place de recommandations régionales (cadres méthodologique, technique et scientifique)
- Elaboration d'outils répondant aux besoins des territoires et justifiant une portée régionale

Ex : Compléter et valider le document répertoriant les outils de protection et de gestion des zones humides élaboré lors de l'état des lieux 2011

Objectif 4 : Faire de l'échelle régionale, un niveau de diffusion : rendre accessibles les informations sur les zones humides

- Création d'une interface Internet spécifique aux zones humides et mise à disposition des données SIG

Elaborer une page spécifique sur les zones humides en lien avec le GIP Bretagne environnement
Diffusion des documents produits et validés
Envisager la mise à disposition des données SIG via Géobretagne

- Elaboration d'une procédure pour suivre l'état d'avancement des inventaires à l'échelle régionale

Compléter et faire valider l'état d'avancement des inventaires et méthodologies établi lors de l'état des lieux 2011
Proposer une procédure de mise à jour de l'état d'avancement régional

- Réflexion pour une diffusion régionale des données d'inventaire

Rencontrer les « centralisateurs » de données d'inventaires et échanger sur le devenir des données et leur diffusion

- Réflexion sur la valorisation des données naturalistes en lien avec les zones humides

Répertorier les données existantes, leur nature, leur disponibilité
 Etudier les possibilités de croisement avec les données d'inventaires des zones humides afin d'améliorer la connaissance de ces milieux

Objectif 5 : Faire de l'échelle régionale, un niveau de sensibilisation : porter un message de sensibilisation régionale

- Mise en place d'actions de communication régionales

Définir les outils à élaborer pour la sensibilisation des différents publics

Note pour la prise en compte des inventaires de zones humides dans la TVB régionale

Le cadre méthodologique national indique que « Les zones humides identifiées, visées et approuvées dans les SDAGE, les programmes de mesures, les SAGE, les ZHIEP, et dans les autres outils de planification ou de contractualisation dans le domaine de la politique de l'eau (contrats de rivières,...) ont vocation à être intégrées dans les schémas régionaux de cohérence écologique. »

*L'état des lieux sur la réalisation des inventaires terrain à l'échelle de la Région Bretagne montre une **certaine hétérogénéité dans les méthodologies employées**. De plus tous les territoires de la Région Bretagne ne sont pas couverts par des inventaires terrain, de nombreuses démarches étant en cours ou en projet.*

De ce fait, il semble difficile d'envisager une prise en compte systématique de ces inventaires dans l'élaboration de la trame verte et bleue régionale. Par contre il paraît indispensable de proposer une méthodologie permettant de décliner à un niveau local la trame verte et bleue qui aura été élaborée au niveau régional, en prenant en compte les inventaires de terrain validés localement.

Comme programmé dans les étapes d'élaboration du SRCE breton, des territoires « candidats » vont être identifiés afin d'une part de valider la fiabilité de la trame régionale par rapport aux réalités de terrain, et d'autre part de tester la déclinaison de la trame régionale au niveau local. Il peut s'agir de :

- *territoires menant actuellement une réflexion ou un travail d'identification d'une trame verte et bleue sur leur territoire.*
- *territoires sur lesquels les inventaires de zones humides sont bien avancés.*

